

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-06

Nombre de Membres 13

Séance du 2 juillet 2020

En exercice : 13
Présents 12
Exprimés : 12
dont 0 représentés

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la convocation et
sous la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**C.C.A.S.
AFFECTATION DES
RESULTATS 2019**

Etaient présents : MM BAIXE – BARTHÉLEMY – LUCIANO
MMES ANTONELLI – CIMAMONTI – de PISSY – GIACALONE - LALESART –
ORSINI – RANERI – TROGNO - SAMAT

Etait excusée : Mme CALVEZ

Assiste : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Vu l'Instruction Comptable M14 à laquelle sont soumis les Centres Communaux d'Action Sociale,

Après avoir examiné et adopté ce jour le Compte Administratif 2019 du C.C.A.S.,

Statuant sur l'affectation du résultat dégagé constaté audit compte,

Constatant que celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 56 957,39 €,

Le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter ce résultat de la manière suivante :

**Section de Fonctionnement
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté : 56 957,39 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 ainsi proposée.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

Le Président du C.C.A.S.

Signature électronique

Philippe BARTHÉLEMY.